

# BAN MINES NEWSLETTER

A Newsletter from Handicap International

NUMÉRO 14 OCTOBRE 2004

## ÉDITO

Il y a douze ans de cela, en 1992, révoltées par la souffrance et les effrayantes conséquences de l'utilisation des mines antipersonnel sur les populations civiles, six organisations non-gouvernementales, dont [Handicap International](#), décidaient de lancer la [Campagne internationale pour interdire les mines](#) (ICBL). Au niveau de Handicap International, la décision de créer ICBL venait d'un appel lancé par des gens de terrain, soucieux d'enrayer le macabre comptage des victimes civiles innocentes.

Trois ans après, en mars 1995, la Belgique - un ancien pays producteur dont on retrouve encore des mines aux quatre coins de la planète - devenait le premier pays de l'histoire à interdire les mines antipersonnel. Ce mouvement courageux de la part d'un petit pays très dépendant de ses alliances, était le fruit d'une collaboration très fructueuse entre Handicap International et deux parlementaires visionnaires.

La détermination et le leadership de quelques-uns<sup>1</sup> combinés à un contexte international d'après guerre froide propice au dialogue et à une collaboration sans précédent entre société civile et gouvernements ont alors permis l'émergence progressive d'une nouvelle norme internationale interdisant les mines antipersonnel. Le Traité d'Interdiction des Mines, négocié à Oslo en septembre 1997 et signé à Ottawa en décembre 1997, allait inscrire cette norme pour l'éternité.

Venait alors un nouveau défi : assurer que ce traité ne soit pas qu'un morceau de papier, mais que les mines soient réellement éliminées et que les bienfaits du Traité « redescendent » jusqu'à ceux au nom desquels nous avons lancé cette bataille : les personnes vivant au cœur des champs de mines.

<sup>1</sup> En plus d'ICBL et du CICR, les États suivants ont été particulièrement actifs : Autriche, Belgique, Canada, Irlande, Mexique, Norvège, Afrique du Sud et Suisse.

### DANS CE NUMERO:

#### **P 1 - 2**

- EDITO
- DANS CE NUMERO
- COUVERTURE DU RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DES MINES 2004

#### **P 3**

- MILITANT D'ICBL ARRETE MAIS RELACHE SUITE AUX PRESSIONS INTERNATIONALES

#### **P 4**

- BISSAU SANS MINES NI UXOS
- LES SOUS-MUNITIONS DISCUTEES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SUR CERTAINES ARMES CLASSIQUES (CCW)

#### **P 5**

- TOUS ENSEMBLE POUR UNE CASAMANCE SANS MINES
- BONNES NOUVELLES DU TURKMENISTAN

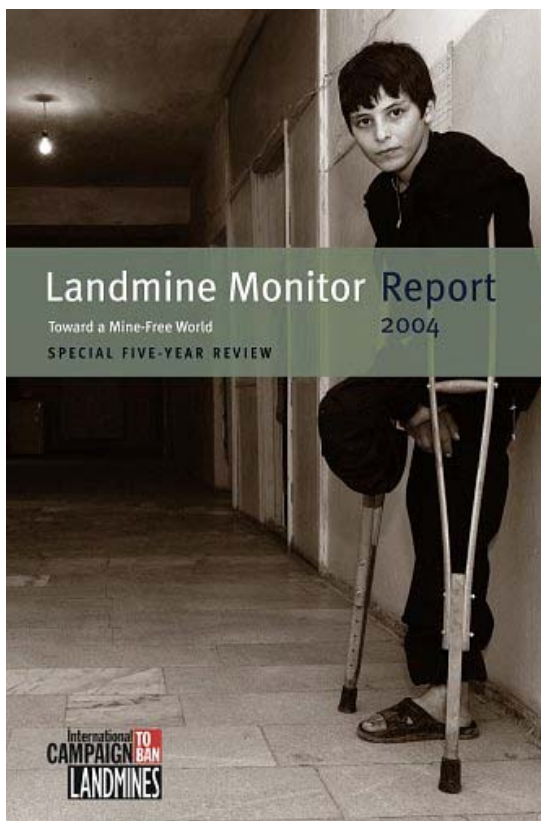
**HANDICAP  
INTERNATIONAL**

*Co-fondateur d'ICBL,  
Prix Nobel de la Paix*

L'[Observatoire des Mines](#) (dont un rapport spécial 1999-2004 sortira le 18 novembre) et une attention sans relâche nous ont permis de dénoncer les quelques rares violations et d'assurer une application maximale du Traité, par tous.

Aujourd'hui, à quelques encablures de la première conférence d'examen du Traité, le Sommet de Nairobi sur un monde sans mines, notre vigilance ne peut se relâcher, car ce traité reste un instrument unique dans les relations internationales, qu'il nous faut faire vivre et protéger des prédateurs. L'indécision et le manque de vision qui ont caractérisé les interventions de certains États lors des [dernières discussions préparatoires du Sommet](#), nous rappellent crûment l'immense décalage qui existe entre la scène diplomatique et la vie quotidienne des populations vivant au cœur des champs de mines. Nous continuerons à rappeler aux États leurs responsabilités et leurs obligations en vertu du Traité, car ce n'est qu'à ce prix que la révolte des initiateurs d'ICBL aura effectivement un impact pour les populations qui en ont le plus besoin.

## UN AVANT-GOÛT DU RAPPORT 2004 DE L'OBSERVATOIRE DES MINES (SORTIE LE 18 NOVEMBRE)...



### DANS CE NUMERO:

#### P 6

- QUELS DROITS POUR LES VICTIMES DE MINES ?
- LES ELECTEURS AMERICAINS ET LES MINES

#### P 7

- DERNIERES NOUVELLES SUR LE PLAN D'ACTION DU SOMMET DE NAIROBI
- LES EXPERTS AFRICAINS SUR LES MINES SE RENCONTRENT

#### P 8

- PERSPECTIVE DES ONG D'ICBL SUR UN MONDE SANS MINES
- SEMINAIRE D'ACTION REGIONAL EN AMERIQUES
- EVENEMENT

#### P 9

- DERNIERES NOUVELLES SUR LA RATIFICATION
- CALENDRIER

Ont contribué à ce numéro :

Stan Brabant, Anne Villeneuve,  
Mylène Barra, Nathalie Herlemont-  
Zoritchak, Alice Jardin, Sheree Bailey  
et Koen Baetens

Rédacteur en chef: Katleen Maes

Traduction :

<http://www.colingua.be>

Pour plus d'information:

Handicap International  
Rue de Spa 67  
1000 Bruxelles  
Belgique

Tel : + 32 2 280 16 01

[minepolicy@handicap.be](mailto:minepolicy@handicap.be)

<http://www.handicapinternational.be>

## UN MILITANT D'ICBL ARRÊTÉ ET RELÂCHÉ SUITE AUX PRESSIONS INTERNATIONALES

M. Rafique al Islam, représentant d'ICBL au Bangladesh, a été arrêté à son domicile de Cox Bazar (Bangladesh) le 21 août dernier. Il a été relâché de la prison de Cox Bazar le 19 septembre. Malgré sa libération de prison, il doit toujours répondre d'un chef d'accusation et les procédures juridiques à son encontre sont toujours en cours dans cette affaire.



RAFIQUE AL ISLAM

Rafique al Islam a été interpellé le 21 août sans mandat d'arrêt par le Bataillon d'action rapide (RAB). Les documents et le matériel de son bureau ont été saisis et il peut être détenu pendant 15 jours sans que des accusations soient portées à son encontre. Le RAB est une nouvelle entité créée en 2004 afin de lutter contre la criminalité et le terrorisme. Le RAB est composé de membres des différentes divisions de la police et de l'armée et est placé sous le contrôle du Ministère de l'Intérieur. Rafique a été incarcéré dans la prison de Cox Bazar. ICBL a ensuite appris que Rafique pouvait être transféré dans la « Cellule commune d'interrogatoire » située dans la capitale, Dhaka, où plusieurs prisonniers ont déjà perdu la vie.

Après l'expiration des 15 jours, les observateurs de ICBL ont remarqué que Rafique n'était plus détenu dans la prison de Cox Bazar et que sa trace avait été perdue. Le 6 septembre, il était clair que Rafique subissait un interrogatoire intense dans la prison de Dhaka. Vu le caractère illégal de cette action, les avocats et la famille de Rafique n'avaient pas l'autorisation de lui rendre visite. Un magistrat a permis à la police de prolonger la détention de Rafique al Islam sans une audience supplémentaire alors que personne ne peut être détenu plus de 15 jours sans accusation. Le 10 septembre, Rafique al Islam a été transféré dans la prison de Cox Bazar où son épouse a enfin pu lui rendre visite en présence de policiers. Elle a également pu lui apporter des médicaments et à manger, ce qui était bien nécessaire. Elle a indiqué qu'il avait l'air bien. Il convient de souligner que Rafique al Islam n'a pas été torturé lors de son incarcération et que sa famille a généralement pu lui rendre visite. Il a toutefois subi beaucoup de pressions.

Plusieurs audiences ont eu lieu jusqu'à ce moment mais ce n'est que le 14 septembre que Rafique al Islam a été inculpé en vertu de l'article 19 du code pénal du Bangladesh pour détention de munitions. Alors qu'une accusation à son encontre est maintenue, le Tribunal du District a confirmé sa remise en liberté. Même si Rafique et sa famille restent sous surveillance policière, ses avocats sont confiants que les accusations à son encontre seront vite abandonnées. Rafique et sa famille sont de plus en plus optimistes.

Dans plus de 25 pays, des militants d'ICBL, et d'autres organisations non-gouvernementales ainsi que des organisations internationales et même des gouvernements ou des personnes à titre individuel, dont le sénateur des Etats-Unis [Patrick Leahy](#), ont pris position en faveur de Rafique al Islam. La couverture [médiatique](#) était également assez bonne.

Rafique coordonne la mise en œuvre du Traité ainsi que le Groupe de travail pour l'assistance aux victimes au Bangladesh. Il est membre d'ICBL, chercheur pour l'Observatoire des mines et représentant du pays auprès de Nonviolence International Bangladesh. Il a fait campagne en faveur du Traité d'Interdiction des Mines en 2000 et a travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement du Bangladesh afin d'encourager celui-ci à appliquer complètement le Traité d'Interdiction des Mines.

Voici le message de Rafique à l'attention de ceux qui l'ont soutenu: « *Je crois que si je fais le bien, si je travaille pour l'amélioration de l'humanité, je souffrirai un certain temps mais le résultat sera toujours excellent et je ne serai jamais seul. Je remercie tous ceux qui ont écrit des lettres à ma famille et qui leur ont donné espoir et soutien. Je suis 2 fois plus fort mentalement maintenant que je sais que je ne suis pas seul dans la campagne pour la paix, les droits de l'homme et le désarmement. Bien à vous et Salam à tous* ».

## BISSAU SANS MINES NI UXOS

Le 1<sup>er</sup> janvier 2005, Handicap International démarrera un nouveau projet de déminage en Guinée Bissau, financé en partie par l'Union européenne, en collaboration étroite avec une association locale, HUMAID. Le projet « *Bissau sem minas nem UXOs* » vise à renforcer les capacités locales de l'action contre les mines et les UXOs en Guinée Bissau dans le respect des standards internationaux (IMAS). Concrètement, il s'agit d'appuyer l'organisation locale HUMAID en termes de capacité opérationnelle à conduire des opérations de déminage et de dépollution dans la capitale Bissau et ses faubourgs.

Suite au conflit politico-militaire de juin 1998 à février 1999, des mines antipersonnel et de nombreux engins explosifs ont été identifiés dans des localités à forte concentration démographique, et en particulier dans des champs de cultures et des zones d'irrigation, dont l'accès est essentiel pour la subsistance de la population. Estimés à plus de 20 000 en 2001, ces mines et UXOs sont dispersés tout au long des lignes de front du conflit de 1998 sur une superficie de 72 km<sup>2</sup> autour de Bissau dénommée « ceinture verte de Bissau ». Le déminage de la capitale a commencé dès la fin des combats, mais avec des techniques et moyens rudimentaires. L'organisation d'HUMAID montée par d'anciens militaires des deux camps ayant participé au conflit, a ainsi vu le jour dès 1999.

Pendant quinze mois, Handicap International se propose de renforcer la qualité de la prestation de HUMAID afin qu'elle corresponde aux normes internationales. L'idée de ce projet est aussi d'améliorer les compétences nationales en matière de déminage. Handicap International apportera une assistance à HUMAID sur plusieurs volets :

- La formation et la mise en place d'outils en management, gestion administrative et financière ;
- La formation et l'accompagnement journalier aux techniques d'action contre les mines, et la mise à disposition de matériels et équipements de déminage et de dépollution ;
- La coordination avec les autres opérateurs nationaux et les échanges de bonnes pratiques.
- Enfin, au niveau de la frontière entre la Guinée Bissau et le Sénégal des actions de déminage pourraient être entamées suite aux pourparlers de paix actuellement en cours entre le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance et le Gouvernement sénégalais.

L'initiative de Handicap International s'inscrit dans le cadre d'un défi plus global à l'échelle du continent africain : « être le premier pays d'Afrique sans mines ».

### LES SOUS-MUNITIONS DISCUTEES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SUR CERTAINES ARMES CLASSIQUES (CCW)

Cette année, la Convention sur certaines armes classiques (CCW) a mandaté un groupe d'experts pour discuter des mines antivéhicule, des résidus explosifs de guerre (dont les sous-munitions) ainsi que de la meilleure mise en application du droit international humanitaire. La [Coalition contre les sous-munitions](#), « Cluster Munitions Coalition » (CMC) a assuré une présence active lors de la dernière réunion de la CCW, du 5 au 16 juillet dernier à Genève où elle a pu rappeler aux délégations les objectifs poursuivis par la coalition ainsi que les recommandations de la CMC :

- La ratification le plus rapidement possible du protocole V sur les résidus explosifs de guerre qui nécessite qu'au moins 20 États Parties pour entrer en vigueur. Aujourd'hui, seules la Suède et la Lituanie ont agi en ce sens.
- L'adoption en novembre d'un nouveau mandat de négociation pour l'année 2005 sur les sous-munitions qui permettrait de régler définitivement les problèmes humanitaires de l'utilisation de ces armes.
- Pendant les négociations, les États devraient instaurer un moratoire sur l'utilisation de ces armes.

La CMC est également active au niveau national en interpellant les gouvernements à s'engager en faveur d'un nouvel instrument juridique qui interdise l'utilisation, la production, le stockage et le transfert de sous-munitions dès lors que les problèmes humanitaires qu'impliquent ces armes n'ont pas été résolus. Le 25 septembre dernier, Handicap International organisait dans 35 villes de France sa dixième [pyramide de chaussures](#) sur le thème « Dites non aux bombes à sous-munitions ». Ce fut l'occasion de récolter 45.000 signatures d'une pétition appelant les gouvernements à régler définitivement ce problème. Le 7 octobre, la [campagne italienne contre les mines](#) a organisé une conférence sur les sous-munitions, parmi les participants était le général Fernando Termentini, conseiller pour InterSOS et le sénateur Achille Occhetto du Democratici di Sinistra, l'opposition de gauche. Le Sénateur Occhetto a déclaré que lui et ses collègues embrasseraient la campagne pour un moratoire sur les sous-munitions. Plus d'info [ici](#).

## TOUS ENSEMBLE POUR UNE CASAMANCE SANS MINES

Dans le cadre de la sensibilisation des populations aux dangers des mines (PEPAM) mais aussi la sensibilisation des élus sur le danger des mines et les conditions de vie des victimes de mines, l'Association Sénégalaise des Victimes de Mines (ASVM) a organisé le 6 juillet 2004 à l'aumônerie de Nema Ziguinchor une journée de réflexion appelée journée anti-mines sur le thème : « Tous ensemble pour une Casamance sans mines ».

Le coordinateur de Handicap International, Philippe Martinez était présent au cours de cette journée.

La journée a été le reflet du travail de l'Association Sénégalaise des Victimes de Mines qui a pour mission de promouvoir la sécurité humaine, d'œuvrer pour le respect des droits des victimes de mines et de contribuer à l'instauration d'une paix définitive en Casamance.

Cet évènement a rassemblé des victimes de mines venues des régions de Ziguinchor et Kolda et plusieurs personnalités représentant les institutions qui œuvrent pour une terre sans mines. Cette journée avait trois objectifs :

- arriver à une application effective de l'article 6 de la Convention d'Ottawa sur l'assistance et la coopération internationale
- favoriser le déminage et le retour de la paix en Casamance
- impliquer les autorités locales et nationales pour une assistance et un soutien constants et efficaces aux victimes de mines.

Le programme de cette journée annonçait plusieurs temps forts : une marche silencieuse, une cérémonie officielle, une table ronde et des témoignages.



MARCHE SILENCIEUSE EN CASAMANCE

A la fin de la table ronde, les résolutions suivantes ont notamment été retenues :

- déminage humanitaire en Casamance avant le retour des populations,
- prise en charge des victimes de mines à l'hôpital régional de Ziguinchor,
- prise en charge des élèves victimes de mines,
- gratuité de prothèses pour toutes les victimes de mines.

Cette journée a permis de sensibiliser toutes les forces sociales afin d'amener l'État sénégalais à respecter ses engagements qui découlent de la signature et de la ratification de la convention d'Ottawa.

Depuis le début du conflit, 657 victimes de mines ont été recensées par les équipes de Handicap International et les objectifs d'intervention de Handicap International au Sénégal sont :

- La prévention contre les dangers des mines : HI compte environ 9 relais de sensibilisation PEPAM au sein de l'ASVM.
- Le déminage : c'est une priorité de l'ASVM qui se désole de l'accroissement du nombre de victimes de mines au sein de l'association.
- L'assistance aux victimes de mines : Handicap International a apporté son soutien à des actions directes telles que l'acquisition de prothèses, de voiturettes, de dons de première nécessité, de micro-projets.

### BONNES NOUVELLES DU TURKMENISTAN

Le Turkménistan avait une bonne nouvelle à nous annoncer lors des rencontres intersessionnelles tenues à Genève du 22 au 25 juin 2004. Ce pays aurait en effet détruit un plus grand nombre de mines antipersonnel stockées que ce qui avait été annoncé.

Lors de la réunion du Comité permanent sur la destruction des stocks, M. Steve Goose de Human Rights Watch a affirmé que « lorsque le Turkménistan avait parlé de 1,2 million de mines, il avait comptabilisé des conteneurs de sous-munitions et non les mines individuelles ».

Cela veut dire que le Turkménistan aura détruit 6.631.771 mines antipersonnel (dont 5,4 millions de conteneurs de sous-munitions) d'ici au sommet de Nairobi. C'est plus que n'importe quel Etat Partie à l'exception de l'Italie. Cet ajustement modifie substantiellement le nombre de mines antipersonnel détruites par les Etats Parties qui passe de 31,7 à 37,2 millions.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

## QUELS DROITS POUR LES VICTIMES DE MINES ?

La question de la réparation due aux victimes de mines s'inscrit dans le cadre plus large de la réparation aux victimes de guerre. Depuis le début des années 90, on assiste à une multiplication des recours en réparation pour différents types de préjudices subis par des civils en période de conflit ou post-conflit.



CAMPAGNE HI

Les travaux entrepris ces dernières années en terme d'évolution du droit international confirment la place de plus en plus centrale accordée aux victimes et une certaine volonté de mettre un terme à l'impunité face aux souffrances de civils. L'établissement d'une Cour Pénale Internationale constitue l'exemple le plus flagrant cette avancée. Il convient néanmoins de s'assurer que les victimes de mines ne soient pas exclues de ce mouvement sous des prétextes qui ont trop longtemps servi à banaliser l'utilisation des mines antipersonnel : le dommage collatéral, la nécessité militaire.

D'autre part, l'utilisation de mines antipersonnel n'est interdite que pour les États Parties au Traité d'Interdiction des Mines, l'usage de mines par/dans d'autres États ou antérieurement à l'entrée en vigueur du Traité n'est donc généralement pas considérée comme une violation du droit, laissant ainsi leurs victimes face à une impunité totale. C'est cette absence de qualification qui constitue souvent un obstacle majeur à l'indemnisation des victimes. La difficulté à établir le lien entre la victime, la mine et l'utilisateur de cette dernière représente une seconde difficulté dans la recherche de responsabilité. Pourtant, le droit international et les interprétations qui en sont faites par la jurisprudence, de même que certains droits nationaux, offrent des pistes, des ouvertures qui peuvent d'une part amener à qualifier l'utilisation de mines antipersonnel comme une violation du droit voire un crime, mais également engager la responsabilité des producteurs et offrir des voies de recours en réparation.

L'utilisation de mines antipersonnel ne constitue pas uniquement une violation du Traité d'Interdiction des Mines : lorsque la pose d'une mine conduit à la mort ou à un préjudice d'une personne civile, n'est ce pas une violation des droits de l'homme ? Ne peut-on pas considérer dans certains cas qu'il s'agisse d'une violation du droit international humanitaire, du droit de la guerre ? Lorsque la pose d'une mine a entraîné la contamination de l'environnement réduisant la fertilité du sol et exposant des êtres vivants à des substances explosives, n'est-on pas en présence d'une violation du droit de l'environnement ?

Dans certains pays, comme au niveau international, des mécanismes de compensation ont été mis en place pour pallier les insuffisances des systèmes judiciaires. Parce que tous les préjudices ne sont pas causés par une faute ou une violation d'un droit ou parce que les responsables ne sont pas toujours identifiés ni en mesure de réparer le préjudice qu'ils ont commis (intentionnellement ou pas), des mécanismes de compensation sont nécessaires pour garantir malgré tout une forme de réparation aux victimes. Dans le cas d'utilisation de mines antipersonnel ayant causé un préjudice à une personne civile, identifier le responsable est une tâche ardue, ainsi la mise en place d'un système non judiciaire de compensation semble dans ce cas précis une solution intéressante pour les victimes. Toutes ces pistes et modèles à étudier sont recensés dans un ouvrage d'Handicap International sur le droit à réparation et à compensation des victimes de mines. L'ouvrage sera publié en novembre en vue de la Conférence d'examen du Traité d'Ottawa.

### LES ELECTEURS AMERICAINS ET LES MINES

Le [Conseil de Chicago pour les Affaires étrangères](#) a récemment publié son document *Global Views 2004, American Public Opinion on Foreign Policy* (« Vues du monde en 2004, l'opinion publique américaine sur la politique étrangère »). Ce document révèle que 80% des leaders politiques et du public sont pour la signature du Traité d'Interdiction des Mines, ce qui en fait le deuxième traité le plus désiré aux Etats-Unis après le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

Le [Program in International Policy Attitudes](#) (PIPA) se penche parallèlement à cela sur les suppositions (potentielles) que les électeurs feront concernant les candidats à la présidence. Il est surprenant de noter que 72% des électeurs en faveur de Bush pensent à tort que le Président Bush est pour le Traité d'Interdiction des Mines. Selon les résultats du PIPA, les pro-Kerry sont plus précis dans leurs estimations: 79% pensent que Kerry est pour l'interdiction des mines. En mars 2001, John Kerry, a déclaré que « les Etats-Unis doivent être à la tête de l'effort mondial croissant en vue d'interdire l'utilisation de mines antipersonnel (...). Je poursuivrai mon travail afin de convaincre l'Administration d'accepter l'interdiction mondiale des mines et de prendre des décisions en vue d'éliminer les souffrances terribles qu'elles continuent à causer aux non-combattants innocents à travers le monde. » Pour de plus amples informations, consultez le site de la campagne américaine d'ICBL [USCBL](#).

## DERNIÈRES NOUVELLES DU PLAN D'ACTION DU SOMMET DE NAIROBI

Le 24 septembre 2004, ICBL et les délégations des États Parties ainsi que d'autres participants du Sommet de Nairobi pour un monde sans mines se sont réunis à Genève afin de discuter des progrès réalisés au niveau des préparatifs de Nairobi. La représentation des délégations était un des points à l'ordre du jour alors que certains États clé ne se sont toujours pas engagés à ce propos. Quatre documents, dont le Plan d'action, ont été étudiés lors des consultations informelles. Comme prévu, les articles 1, 2 et 3 ont continué à susciter des débats et des divergences d'opinions.

Un premier point d'inquiétude concerne l'absence d'engagement des délégations officielles de haut niveau, et ce malgré que le Président Kikabi du Kenya, le Ministre néerlandais des Affaires étrangères Bot et plusieurs lauréats du Prix Nobel de la Paix aient annoncé leur participation au Sommet. La plupart des États semblent attendre que les autres fassent le premier pas.

Les discussions portaient également sur les [quatre documents](#) suivants:

- Vers un monde sans mines: Déclaration de Nairobi 2004
- Examen du fonctionnement et de l'état de la Convention: 1999-2004
- Plan d'action de Nairobi, 2005-2009: Faire que cessent les souffrances causées par les mines antipersonnel
- Nature, périodicité et enchaînement des assemblées des États Parties après 2004 et questions connexes.

La Déclaration de Nairobi 2004 a causé peu de discussions. Elle contenait, semble-t-il, le bon type de matériel et de messages. Tout le monde est d'accord pour dire qu'elle devrait rester un document d'une page, fort et poignant, examinant les réussites passées et présentes ainsi que les défis à venir. La délégation d'ICBL était généralement satisfaite du document d'Examen, un document considéré comme assez complet. Mais ICBL a regretté que le document ne reflète pas suffisamment les discussions relatives à l'article 1 (utilisation de mines et assistance aux utilisateurs / opérations militaires conjointes), 2 (définition de ce qu'est une mine antipersonnel) et 3 (nombre de mines conservées pour la formation) et a demandé plus de clarté en la matière.

Ces trois articles ont posé des problèmes pour le Plan d'action. Les divergences de vues entre États Parties à propos des articles 1, 2 et 3 ne se réduisent pas et aucun progrès n'a pu être dégagé. La France et le Japon bloquent le processus plus vivement que jamais, ce qui cause une polarisation des opinions. Par chance, la Nouvelle-Zélande a proposé une nouvelle formulation pour les articles en question. Voici ce qu'[ICBL propose](#) pour ces articles:

- Article 1: ICBL recommande qu'une conclusion soit adoptée afin de définir les actes permis et interdits lors d'opérations militaires conjointes avec des États non Parties.
- Article 2: ICBL recommande qu'une conclusion soit adoptée à propos des types de mines et des méthodes utilisées pour les faire exploser qui respectent la définition des mines antipersonnel du Traité.
- Article 3: ICBL recommande qu'une conclusion soit adoptée afin de reconnaître que le nombre minimum de mines soit de l'ordre de centaines ou de milliers mais pas de dizaines de milliers.

Dénonçant l'attitude de certains États, Jody Williams a exposé ses craintes que « ce qui fut un mouvement marqué par le leadership courageux et visionnaire ne tombe peu à peu dans la diplomatie de routine ».

### LES EXPERTS AFRICAINS SUR LES MINES SE RENCONTRENT

L'Union africaine a organisé du 15 au 17 septembre la Conférence continentale des experts africains sur les mines. Il s'agissait de la deuxième édition de cet événement qui cette fois-ci a eu lieu au siège de l'Union africaine à Addis Abéba, la capitale de l'Éthiopie. Les États membres de l'Union africaine étaient présents ainsi que les agences de l'ONU et des organisations internationales telles que le CICR et plusieurs ONG.

La Conférence avait pour but l'élaboration et l'adoption d'une [Position africaine commune sur les mines antipersonnel](#). La Déclaration rappelle aux leaders africains leur engagement pour la stabilité et la sécurité dans la région et remarque qu'« il reste beaucoup à faire pour garantir l'universalisation de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel en Afrique ». Les pays africains ont besoin de plus d'assistance pour être en mesure de respecter les dates buttoir du Traité et pour les programmes d'assistance aux victimes, de déminage et de destruction des stocks. À côté de la Somalie, l'[Éthiopie](#) est le seul pays d'Afrique subsaharienne qui n'a pas accédé au Traité.

## PERSPECTIVE DES ONG D'ICBL SUR UN MONDE SANS MINES

Un groupe d'ONG d'ICBL parmi lesquelles Handicap International, Norwegian People's Aid, HALO Trust et DanChurchAid, ont créé dans le courant de l'année le groupe « Perspective des ONG » afin d'analyser et de déterminer comment l'Action contre les mines est entreprise par les instances officielles comme l'ONU. Elles ont exprimé leur opinion sur le document de Révision et sur le Plan d'action 2005 – 2009 lors des consultations informelles relatives au Sommet de Nairobi.

Pour ce qui est du Plan d'Action, le groupe [Perspective des ONG](#) est concerné par le langage faible et les omissions relatives à l'Article 5, paragraphe 1 du Traité d'Interdiction des Mines. Cet article prévoit que chaque État Partie doit détruire les mines antipersonnel placées dans ses champs de mines au plus tard dix ans après l'entrée en vigueur du Traité d'Interdiction des Mines. Toutefois, une nouvelle tendance semble faire référence à des territoires « sûrs » (*mine-safe* en anglais), plutôt que de territoires déminés, ce qui représente un précédent très dangereux.

Le groupe Perspective des ONG veut un engagement non équivoque afin d'accélérer le déminage et de respecter le délai des dix ans. Les ONG veulent donc insérer l'engagement suivant dans la liste des engagements du Plan d'action: « Accélérer le déminage de toutes les mines antipersonnel afin de respecter l'obligation prévue par l'Article 5, paragraphe 1 ». Elles ont outre ajouté des [recommandations d'amendement](#) des autres engagements.

Dans la deuxième partie de son analyse des documents de Nairobi, le groupe a émis certaines critiques sévères concernant le Document de révision. Ils ont conclu que trop d'importance était accordée aux évolutions technologiques alors que les démineurs, qui après tout sont les premiers concernés, n'étaient même pas reconnus dans le document.

De plus, le groupe a répété ses [plaintes précédentes](#) concernant l'augmentation des coûts de la coordination nationale et internationale ainsi que l'importance exagérée accordée au rôle joué par l'ONU dont les opérations ne sont pas toujours les mieux adaptées à la situation ou réalisées de la manière la plus rentable par un personnel peu expérimenté sur le terrain.

Enfin, le groupe Perspective des ONG trouve qu'il est incorrect de dépeindre cinq ans de déminage humanitaire comme si la gestion des informations, les études d'impact et les standards étaient les principales réussites. Il est bien plus important d'atteindre directement les objectifs et les buts du Traité d'Interdiction des Mines.

### EVENEMENT

**28 octobre 2004:** lancement de la campagne de sensibilisation de Handicap International au Parlement belge. Une œuvre d'art géante se déplacera ensuite à travers la ville jusqu'à la fin du Sommet de Nairobi.

**17 novembre 2004:** avant-première du lancement du rapport 2004 de l'Observatoire des Mines, à Bruxelles (OTAN), Phnom Penh et Maputo.

### SEMINAIRE D'ACTION

#### REGIONAL EN AMERIQUE

Les gouvernements américains se sont réunis les 12 et 13 août à Quito afin d'exprimer leur engagement pour une région sans mine.

Plus de 60 participants des gouvernements, d'organisations internationales et de la société civile étaient présents dont Maria Auxiliadora Cuadra, Vice-Ministre nicaraguayenne de la Défense et plusieurs représentants d'ICBL.

Cet [événement](#) fait partie d'un ensemble de rencontres régionales soutenues par l'Organisation des Etats américains (OEA).

Lors de la rencontre, les gouvernements de la région ont fourni des mises à jour concernant leurs plans nationaux et leurs progrès en matière de déminage, de destruction des stocks et d'assistance aux victimes. Mais c'était également l'occasion d'affirmer les objectifs de la région pour le Sommet de Nairobi et de déterminer comment les pays de la région peuvent collaborer afin d'atteindre les objectifs énoncés dans le Traité d'Interdiction des Mines.

Les nouvelles du [Honduras](#) étaient positives. Selon l'OEA, le Honduras devrait se déclarer « sans mines » d'ici au Sommet de Nairobi. Des signes encore plus positifs sont arrivés de [Colombie](#) qui a déclaré être prête à entamer un « déminage humanitaire limité ».

En outre, ICBL a souligné le succès de l'approche régionale concernant le problème des mines. Mais nous déplorons tout de même le manque d'intérêt de [Cuba](#) qui ne se débarrasse pas de ses mines ainsi que la décision des Etats-Unis prise en février 2004 de poursuivre l'utilisation de soi-disant « mines intelligentes », ce qui met en question les efforts de toute la région.

## MISE À JOUR SUR LA RATIFICATION

Enfin des bonnes nouvelles en ce qui concerne des ratifications dans la dernière ligne droite avant la Première Conférence d'examen. Les nouvelles provenant de l'Union européenne sont partagées: elles sont positives concernant la Pologne et la Lettonie mais décevantes pour ce qui est de la Finlande.

Si l'on commence en dehors de l'Union européenne, certaines nouvelles en provenance de petits pays comme le [Bhoutan](#) sont positives. Ces pays indiquent qu'ils sont prêts à accéder au Traité d'Interdiction des Mines très prochainement. Une lettre officielle du Bhoutan indique que « le Bhoutan a l'intention d'accéder à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction en 2005 ». Le texte indiquait gentiment que la lettre « peut être transmise aux plus hautes éminences ».

D'autres petits pays considéreront peut-être le Bhoutan comme un instigateur et suivront son exemple en rendant une déclaration positive à l'occasion du Sommet de Nairobi. Nous l'espérons de tout cœur.

Pour ce qui est du côté moins positif, la [Finlande](#) envisage de postposer son accession au Traité d'Interdiction des Mines. Le Livre blanc sur la politique de défense propose l'accession au Traité en 2012 plutôt qu'en 2006 comme initialement prévu. Le Ministère de la Défense estime qu'il faudra trois à dix ans pour que sa technologie de remplacement soit pleinement opérationnelle. Ceci contredit le sentiment positif reçu au début de cette année par, entre autres, Handicap International. Il s'agit également d'un revers pour la Présidente finlandaise, Tarja Halonen et pour le Ministère des Affaires étrangères qui sont en faveur d'une date d'accession plus précoce, au plus tard en 2008.

Pour conclure sur une note positive, des bonnes nouvelles nous arrivent de [Pologne](#) et de Lettonie. Le Ministre polonais de la Défense, Jerzy Szmajdzinski, a affirmé avoir informé le Ministère des Affaires étrangères qu'« il ne voyait aucun obstacle empêchant la Pologne de ratifier le Traité d'Interdiction des Mines ». Malheureusement, à cause de la durée des procédures administratives, la Pologne ne sera probablement pas en mesure d'accéder au Traité pour le Sommet de Nairobi. Ce n'est pas le cas de la [Lettonie](#) où la loi d'accession attend l'approbation du Parlement. Janis Karklins, Ambassadeur de Lettonie à Genève, a affirmé qu'il était « confiant dans le fait que ce processus serait terminé avant le 28 novembre ».

### CALENDRIER:

#### **Octobre**

**24-30:** Semaine du désarmement.

**27-28:** Le Caire, Égypte, Atelier sur les mines, les restes de guerre explosifs et l'assistance aux victimes organisé par le Réseau arabe pour la recherche sur les mines et les restes de guerre explosifs et la Fédération égyptienne du handicap. Contact: [Syrian CBL](mailto:Syrian CBL) ou [lm@medinews.com](mailto:lm@medinews.com).

**28:** Bruxelles, Belgique, inauguration de l'œuvre d'art de Handicap International en collaboration avec le Parlement fédéral. Contactez [Handicap International](#) pour plus d'info.

**29:** Bruxelles, Belgique, HI objet d'art est installé au Place Montgomery, [contact HI](#).

#### **Novembre**

**17 :** Bruxelles (OTAN), Phnom Penh et Maputo. Avant-première de la sortie du rapport 2004 de l'Observatoire des Mines.

**17:** Genève, Suisse, Convention sur certaines armes classiques (CCW). Conférence des États Parties au Protocole II amendé. Visitez [le site de l'ONU sur le désarmement](#).

**17:** Avant-première de la sortie du rapport 2004 de l'Observatoire des Mines, infos sur le [site de l'Observatoire](#).

**18:** Sortie du rapport 2004 de l'Observatoire des Mines.

**18-19:** Genève, Suisse, Convention sur certaines armes classiques (CCW). Conférence des États Parties. Visitez [le site de l'ONU sur le désarmement](#).

**29-3:** Décembre: Nairobi, Kenya. Première Conférence d'examen du Traité d'Interdiction des Mines de 1997 (Sommet de Nairobi). [Page du site ICBL](#) et site officiel de la [Conférence d'examen](#).

#### **Décembre**

**1:** Bruxelles, Belgique, l'œuvre d'art d'HI est déplacée vers le Rond-Point Schumann. [Contact HI](#).

**3:** Septième anniversaire de l'ouverture aux signatures du Traité d'Interdiction des Mines en 1997 et Journée internationale des personnes handicapées.

**10:** Bruxelles, Belgique, conférence de presse et démontage de l'objet d'art sur le Rond-Point Schumann, pour plus d'info, contactez [Handicap International](#).